

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 26 juillet 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 19/07/2024

Présents : 16

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 2

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Didier VORDY, Catherine SONZOGNI

Représentés : Mariette COMBES par Pierre MATHIEU, Jean-Louis LAFAURIE par Jean ARCAS

Présents non votants :

Excusés : Christian BIES, Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents :

Objet: Politiques contractuelles : maquette financière 2024 et Bourg-Centre de Puisserguier

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à accompagner chaque territoire organisé au regard de sa spécificité pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation du modèle de développement impulsé par le PACTE VERT.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles fort des rencontres territoriales, du Contrat de Relance et de Transition Écologique, de la stratégie régionale à travers le PACTE VERT a élaboré en 2022, comme lors de la première génération, le contrat en partenariat avec les communautés de communes : Grand Orb, Avant-Monts, Sud Hérault, Du Minervo au Caroux et du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Ce contrat porte sur trois enjeux territoriaux et onze objectifs stratégiques :

- Enjeu 1 – Un cadre de vie durable ;
- Enjeu 2 – Un territoire dynamique et attractif ;
- Enjeu 3 – Un territoire résilient.

Le contrat finalisé a été validé par le Comité syndical du 18 avril 2023 et par la Région Occitanie le 23 avril 2023. Le contrat a été signé officiellement le 5 juillet 2023 à l'issue du Comité de pilotage du CTO qui s'est tenu à Magalas au siège de la Communauté de communes Les Avant-Monts.

1 – Maquette financière 2024

Le Contrat Cadre fixe la stratégie partagée issue de la rencontre entre les Projets de Territoires et les orientations régionales et départementales.

Les Programmes Opérationnels (PO) annuels fixent la déclinaison opérationnelle des contrats, dans le cadre d'une maquette financière partagée avec les différents partenaires financeurs.

Lors du Comité de pilotage du 6 mai 2024, la maquette financière 2024 a été présentée et validée : 58 opérations inscrites dans la maquette opérationnelle 2024 pour un montant total de 25,4 M€. Un accompagnement Région sollicité à hauteur de 2,4 M€ environ (maquette ci-annexée).

2 – Présentation et validation du nouveau contrat Bourg-Centre Occitanie du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Dépôt Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Date de réception de l'AR: 29/07/2024

034-253403554-20240726-2024_26_07_06-DE

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. C'est ainsi que près de 450 contrats Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération, la Région poursuit et approfondit cette démarche pour la période 2022-2028 avec pour objectif d'impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales.

Les contrats Bourgs-Centres actuels dits « de 2^{ème} génération » se matérialisent par des contrats-cadres qui définissent une feuille de route jusqu'en 2028.

Les Contrats Bourgs-Centres Occitanie doivent s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays Haut Languedoc et Vignobles, dont ils sont un sous-ensemble.

Dix contrats Bourgs-Centres sont déjà validés sur le territoire : Bédarieux, Olonzac, Capestang, Roujan, Murviel-les-Béziers, Magalas, Lamalou-les-Bains, Cessenon-sur-Orb, Saint-Chinian et Saint-Pons de Thomières.

Le Bourg-Centre de Puisserguier (ci-annexé) est présenté au Comité syndical pour validation.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur :

- la maquette financière 2024
- le contrat BCO de Puisserguier.

Et de l'autoriser à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers :

1. la maquette financière 2024 ;
2. le Bourg-Centre Occitanie de Puisserguier.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur la maquette financière 2024
- Approuve le contrat BCO de Puisserguier
- Autorise le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la maquette financière et du Bourg-Centre Occitanie de Puisserguier

Fait à Cessenon-sur-Orb le 26 juillet 2024

Le Président,
Jean ARCAS

